

# VOTRE HISTOIRE. L'HISTOIRE DU CANADA.



**Raconter nos histoires, c'est préserver notre histoire.  
Un don testamentaire permet de préserver à jamais les  
histoires d'immigration du Canada.**

*« Grand-maman, une enseignante aux racines loyalistes de l'Empire-Uni, s'était installée à l'ouest de la Nouvelle-Écosse après la Première Guerre mondiale et avait épousé un fermier novice du Yorkshire, en Angleterre. Mon autre grand-mère, ma baba ukrainienne, est arrivée au Canada en 1901, a épousé un homme de son village natal et a rejoint la foule des colons paysans qui développaient des fermes dans les Prairies. C'était deux femmes extrêmement différentes, représentant des aspects si distincts de l'histoire canadienne. La dernière fois que j'ai réécrit mon testament, j'ai nommé le Musée canadien de l'immigration du Quai 21. C'était une façon d'honorer les histoires d'immigrants dans ma propre famille. »*

— Frances, donatrice testamentaire

## Quelle est VOTRE histoire?

C'est un honneur et un plaisir pour moi de rencontrer nos aimables et généreux donateurs, d'écouter vos histoires et d'apprendre pourquoi le Musée compte pour vous. En discutant avec des donateurs comme vous, j'ai appris que les dons testamentaires les plus utiles sont ceux qui sont désignés comme étant « les plus prioritaires ou les plus nécessaires ». Ces dons non affectés offrent la flexibilité nécessaire pour que le Musée canadien de l'immigration du Quai 21 puisse répondre à des opportunités urgentes et à des priorités futures passionnantes. Toutefois, certains donateurs préfèrent destiner leur legs à un domaine d'intérêt spécifique. Je me ferai un plaisir de discuter de la manière dont votre don peut avoir le plus d'impact possible dans les domaines qui vous tiennent à cœur et qui correspondent à vos valeurs. Merci pour votre intérêt. J'espère avoir de vos nouvelles bientôt!

Sukanksha (Su) Khatri  
Directrice des dons annuels et des dons planifiés  
Musée canadien de l'immigration du Quai 21  
1055 CH Marginal, Halifax, N-E B3H 4P7 [www.quai21.ca](http://www.quai21.ca)  
T : 902.425.7770 poste 231 [skhatri@quai21.ca](mailto:skhatri@quai21.ca)



Canadian Museum of  
Immigration at Pier 21  
Musée canadien de  
l'immigration du Quai 21

Canada

Les dons par testament fournissent un financement crucial à notre Musée, en aidant à préserver, à partager et à rendre hommage aux histoires de l'immigration au Canada. Un nombre croissant de Canadiens bienveillants et compatissants comme vous s'intéressent à cette façon de donner : elle n'a aucune incidence sur vos finances actuelles et peut vous procurer, à vous et à vos proches, d'importants avantages fiscaux.

## **Voici quelques renseignements qui peuvent vous aider dans vos conversations avec vos proches et vos conseillers.**

**Llegs en pourcentage** – Je donne au **Musée canadien de l'immigration du Quai 21** \_\_\_\_\_ % de mon patrimoine, à utiliser là où cette portion est le plus nécessaire, à la discréction absolue du conseil d'administration du **Musée canadien de l'immigration du Quai 21**.

**Llegs spécifique** – Je donne au **Musée canadien de l'immigration du Quai 21** la somme spécifique de \_\_\_\_\_ \$, à utiliser là où c'est le plus nécessaire, à la discréction absolue du conseil d'administration du **Musée canadien de l'immigration du Quai 21**.

**Llegs résiduel** – Je donne au **Musée canadien de l'immigration du Quai 21** le reste de mon patrimoine, après le règlement des dettes et les autres legs testamentaires, à utiliser là où c'est le plus nécessaire, à la discréction absolue du conseil d'administration du **Musée canadien de l'immigration du Quai 21**.

**Llegs restreint** – Je donne au **Musée canadien de l'immigration du Quai 21** la somme de \_\_\_\_\_ \$ ou \_\_\_\_\_ % de mon patrimoine à utiliser pour \_\_\_\_\_.

Si des circonstances surviennent qui font qu'il n'est pas pratique de continuer à utiliser les revenus du fonds pour le but désigné ci-dessus, le conseil d'administration du **Musée canadien de l'immigration du Quai 21** pourra redéfinir le but pour qu'il soit aussi proche que possible de mon intention initiale.

**Don de titres cotés en bourse** – Je donne au **Musée canadien de l'immigration du Quai 21** \_\_\_\_\_ actions de \_\_\_\_\_ (entreprise/actions), à utiliser là où c'est le plus nécessaire, à la discréction absolue du conseil d'administration du **Musée canadien de l'immigration du Quai 21**.

**Avis de non-responsabilité** : Ces clauses peuvent être utiles pour votre planification successorale, mais si votre situation personnelle, financière et fiscale est complexe, vous ne devez pas les utiliser sans les avoir préalablement examinées avec vos propres conseillers juridiques et fiscaux afin de déterminer si elles sont adaptées à votre situation. Ces clauses ne sont proposées qu'à titre d'aide à la planification successorale, étant entendu que le Musée canadien de l'immigration du Quai 21 ne fournit aucun conseil juridique ou autre conseil professionnel.

**Veuillez noter** : « Le Musée canadien de l'immigration du Quai 21 » est le nom légal à utiliser dans la planification successorale.